

« L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand »

« Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur un pied d'égalité »

QCM portant sur les deux articles mentionnés ci-dessus : *Choisis la bonne proposition ; dans l'un des cas, les 4 propositions sont correctes. (Corrigé en page 2.)*

1. Dans ces deux articles, Monique Baus...
 - a) nous fait part de son opinion sur une question d'actualité.
 - b) nous informe sur une question d'actualité.
 - c) donne des conseils à des parents d'élèves.
 - d) se scandalise sur l'état de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. L'une des affirmations suivantes est vraie. Laquelle ?
 - a) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit obligatoirement une heure de néerlandais par semaine dans les écoles maternelles bruxelloises.
 - b) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une heure par semaine d'éveil au néerlandais et à l'allemand de la 3e maternelle à la 2e primaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - c) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une heure par semaine de sensibilisation à une diversité de langues de la 3e maternelle à la 2e primaire dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - d) Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit une période par semaine d'éveil aux langues confiée à des professeurs de langues germaniques, de la 3e maternelle à la 2e primaire, dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
3. Cette nouvelle disposition du Pacte pour un enseignement d'excellence vise à...
 - a) enseigner plus efficacement une deuxième langue nationale.
 - b) ouvrir l'enfant à d'autres langues et cultures.
 - c) ouvrir l'école aux langues européennes.
 - d) supprimer certains enseignements jugés trop précoces.
4. Une circulaire envoyée en juin aux directions d'écoles précise...
 - a) que les cours de seconde langue donnés avant la troisième primaire sont désormais supprimés.
 - b) que chaque école doit sensibiliser les enfants à diverses langues.
 - c) que cette sensibilisation aux langues doit être réalisée essentiellement par le titulaire de classe.
 - d) qu'il est possible d'inviter des personnes externes à l'école à intervenir occasionnellement dans les activités d'éveil aux langues.
5. L'un des deux articles nous apprend notamment...
 - a) que l'enseignement d'une seconde langue a été maintenu dans certaines écoles.
 - b) que l'école communale de Baelen a maintenu son cours d'allemand en maternelle malgré l'interdiction de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - c) qu'un projet d'initiation précoce aux langues a dû complètement disparaître d'une grille horaire d'une école communale de Courcelles.
 - d) que certaines écoles, bravant l'interdit, ont même augmenté l'offre d'enseignement précoce des langues étrangères.

Corrigé

1	2	3	4	5
b	c	b	a, b, c, d	a